Mesures immédiates de soutien aux entreprises

Afin de faire face à l'épidémie du "Coronavirus COVID-19" et ses conséquences sur l'économie française, le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures visant à aider les entreprises fortement impactées par cette épidémie.

Ces mesures visent à soutenir et accompagner les entrepreneurs en difficultés avérées, plusieurs solutions sont envisagées :

1. Le **report d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts) ;
2. Le cas échéant, un **plan d'étalement de créances** avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France ;
3. L'obtention ou maintien d'un **crédit bancaire** via Bpifrance, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
4. Le financement des salariés par le mécanisme de **chômage partiel** ;
5. L'**appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs.

- L'Etat considère le Coronavirus comme un **cas de force majeure**. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.
- Le ministre de l'Economie et des Finances en lien avec le Gouverneur de la Banque de France a décidé de mobiliser la **médiation du crédit** pour accompagner dans les territoires les PME qui auraient besoin de renégocier leurs contrats et de renégocier leurs crédits.
- Les ministres ont demandé aux grands donneurs d'ordre de faire preuve de **solidarité vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants** qui pourraient avoir de plus en plus de mal à s'approvisionner et à respecter les délais de livraison.
- La mise à disposition de toutes les informations utiles sur la situation d'activité et logistique dans les différentes provinces chinoises. Les entreprises pourront connaître l'état exact de la situation, province par province, ainsi que dans les grands ports chinois où arrivent les exportations en provenance de France et d'Europe.
- L'**accélération des procédures d'agrément** dans certaines filières pour les nouvelles sources d'approvisionnement, en particulier pour le secteur de la construction ou de la chimie afin de les aider à diversifier leurs sources d'approvisionnement tout en respectant les normes sociales, environnementales et européennes.
- Le lancement d'une **réflexion sur la sécurisation des approvisionnements** pour certaines filières stratégiques, comme la filière automobile, afin de les faire gagner en indépendance par rapport à leurs approvisionnements à l'étranger.

Vous pouvez suivre régulièrement l'actualité du site du ministère de l'économie dédiée au "Coronavirus COVID-19".